collège
François Charles
académie
Rennes
Éducation
nationale

Le principal

Téléphone
02 98 67 30 17

Télécopie
02 98 67 83 15

Mél.
Ce.0290057E
@ac-rennes.fr

Adresse
27, rue Pierre Brossolette
29630 Plougasnou

Site internet de l'académie
de Rennes
www.ac-rennes.fr

Plougasnou, le 2 juin 2023

Aux parents d'élèves de 3ème

Objet : bourses nationales du second degré de lycée année scolaire 2023/2024.

Pour les familles des élèves susceptibles d'être admis, à la rentrée scolaire prochaine en lycée général, technologique, professionnel ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : **c'est dès maintenant** qu'il convient d'établir une demande de bourse.

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de bourses de lycée. Ces bourses peuvent vous aider à faire face aux frais de restauration et de scolarité de vos enfants.
Déposez un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2023.
Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2023. Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.
Lien pour accéder au simulateur de bourse à compter du 1er juin 2023 :
https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html
Nous vous demandons de privilégier l'utilisation du télé-service depuis le portail «scolarité services» (**https://educonnect.education.gouv.fr**) pour effectuer votre demande **du 02 juin au 05 juillet 2023**.
Vous aurez besoin du **numéro fiscal du demandeur** (représentant légal de l'enfant qui déclare l'enfant fiscalement et socialement à sa charge). Ce numéro est mentionné sur les documents fiscaux (ancien avis d'imposition, l'Avis de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu (ASDIR), déclaration en ligne...).
Le service académique des bourses (SAB) assurera la récupération des données fiscales et le traitement des dossiers de bourse dès la rentrée 2023/2024.
Les notifications d'attribution ou de refus seront envoyées à partir du 25 septembre 2023.
*Vous pouvez toutefois toujours effectuer votre demande en version papier si votre situation ne vous permet pas d'utiliser le télé-service : les dossiers sont à retirer au secrétariat dès à présent et devront y être retournés complétés, signés et accompagnés des pièces justificatives **pour le 23 juin au plus tard**.*
Vous trouverez ci-joints une « notice d'information » afin de vérifier votre droit à bourse (tenir compte **du revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur vos revenus de 2022**) ainsi que des documents d'aide à la connexion.
Attention : vous devez effectuer une demande **même si votre enfant est déjà boursier(e) au collège.**
La date de fin de campagne, à respecter impérativement, est fixée au **05 juillet 2023**. En cas d'hésitation sur vos droits à la bourse ou de demande de précisions, renseignez-vous auprès du secrétariat du collège.

Hervé SIMON

✂----------

Coupon à remettre impérativement au secrétariat au plus tard le mardi 06 juin 2023 même si vous ne demandez pas de dossier de bourse de lycée

Je soussigné Mme, M. .....

Parent(s) de l'élève .....

en classe de 3ème, certifie(nt) avoir pris connaissance des modalités d'attribution et des dates de la 1ère campagne de bourses de lycées 2023/2024 et :

☐ effectue(nt) une demande de bourse en ligne, via le télé-service,

☐ demande(nt) un dossier de bourse version papier,

☐ ne demande(nt) pas de dossier de bourse (ni papier, ni en ligne).

A , le Signature(s),

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Flyer Bourse de lycée – Rentrée 2023/2024

Campagne de printemps

Calendrier : du 29 mai au 05 juillet 2023

SIMULATEUR DE BOURSE

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Je sais tout de suite **si l'élève a droit à une bourse**

Je connais le montant de la bourse

FORMULAIRE SIMPLIFIE - MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE

1. **Je fais plus facilement ma demande avec seulement un critère à fournir :**
   - ***Mon numéro fiscal*** *(disponible sur la situation déclarative, la déclaration pré-remplie ou l'avis d'impôt 2022)*
2. **L'identifiant et le mot de passe de mon compte ÉduConnect ou mes codes pour me connecter via FranceConnect**
3. **Mon adresse de messagerie électronique**

- → **Concubinage** : les numéros fiscaux des deux concubins sont requis même si le concubin n'est pas le parent de l'élève candidat boursier (c'est la notion de ménage qui est retenue comme pour les prestations familiales).
- → **Résidence alternée** : seul le numéro fiscal du parent présentant la demande est requis (et celui de son éventuel(le) concubin(e)).

DEROULEMENT DE LA DEMANDE EN LIGNE

Je me connecte à Scolarité Services teleservices.education.gouv.fr avec mon compte ÉduConnect ou **teleservices.education.gouv.fr**

Je clique sur "**Mes services / Bourse de lycée**" et j'arrive sur le service

Je fais une demande pour:

- ☞ **mon enfant qui est en 3e en collège public et qui sera en lycée public et privé à la rentrée 2023;**
- ☞ **mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.**

DEROULEMENT DE LA DEMANDE PAPIER

1. Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès de l'établissement actuel de l'élève, ou sur le site internet du ministère,
2. **Je demande un accusé de réception lors du dépôt de la demande même s'elle n'est pas complète.**
3. En cas de besoin, je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire, Je n'attends pas le dernier moment pour remplir le dossier et le déposer au secrétariat de l'établissement.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 29 mai au 5 juillet 2023

Vous êtes plus de **220 000** à avoir fait une demnde en ligne en 2022

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne

Tout document mentionnant mon numéro fiscal et celui de mon concubin éventuel

→ L'identifiant et le mot de passe de mon compte unique EduConnect
ou
→ de mon compte France Connect

Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

1. Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte Educonnect ou France Connect

   https://teleservices.ac-rennes.fr/ts

   Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2. Je fais une demande pour :
   - mon enfant qui était en 3e en collège qui est en lycée public à la rentrée 2023 ;
   - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3. Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022					
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	**468 €**	**573 €**	**678 €**	**780 €**	**885 €**	**993 €**

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €